



GUIDE DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE



Toutes les infos utiles
pour mieux stationner
à Senlis

INDIGO



Le stationnement à Senlis,
c'est simple et économique

Nombreux parcs
de stationnement
gratuits



3 applis
pour payer par mobile
votre stationnement

44 
bornes de recharge
électriques

100  **350**
places
rouges places
vertes



1h gratuite
en voirie, par jour et par véhicule
½ heure gratuite jusqu'à mi-mars

Environ **1.350 places**
gratuites 
(75% des places du centre-ville
et du pourtour)

40 
places PMR

CONTACT

Mail Indigo voirie :
voirie-senlis.fr@group-indigo.com

Site de la ville :
<https://www.ville-senlis.fr>

indigo Park, SA au cap de 2100,784 € - The Curve - 48/50 av. du Général de Gaulle - 92800 Puteaux - RCS Nanterre 320 229 644 - Imprimé en France
Photo non contractuelle - © Ville de Senlis - Cathédrale Notre-Dame - Erébus Communication - 07/25



Comment puis-je payer
mon stationnement ?

Vous pouvez payer votre stationnement :



Avec de la
monnaie



Par carte
bancaire

Vous pouvez également payer avec votre smartphone.

Vous n'avez plus besoin de retourner à votre véhicule pour positionner votre ticket de stationnement : il est désormais dématérialisé !

- Téléchargez gratuitement l'application de votre choix en quelques secondes.
- Géolocalisez-vous et sélectionnez la durée
- Prolongez facilement la durée de votre stationnement ou arrêtez ensuite la session à distance

INDIGO **neo** **flowbird.** **payby phone**

TROIS APPLICATIONS DISPONIBLES SUR



et



Je souhaite me garer
en centre-ville

Bénéficiez dans les 2 zones
de **30 min. gratuites***
de mi-janvier à mi-mars

Puis
1 heure gratuite*
à partir de mi-mars

En voirie, le stationnement est payant du lundi au samedi, de 8h à 19h toute l'année. Gratuit le dimanche et les jours fériés. J'ai oublié de prendre un ticket, ou la durée autorisée par mon ticket est dépassée. Je suis passible d'un forfait de post-stationnement (FPS) de 20,00€.

Zone Rouge - Courte durée 2h30 maximum

GRATUITÉ 30 mn. gratuites de mi-janvier à mi-mars puis 1h.
Au-delà, le stationnement devient payant.

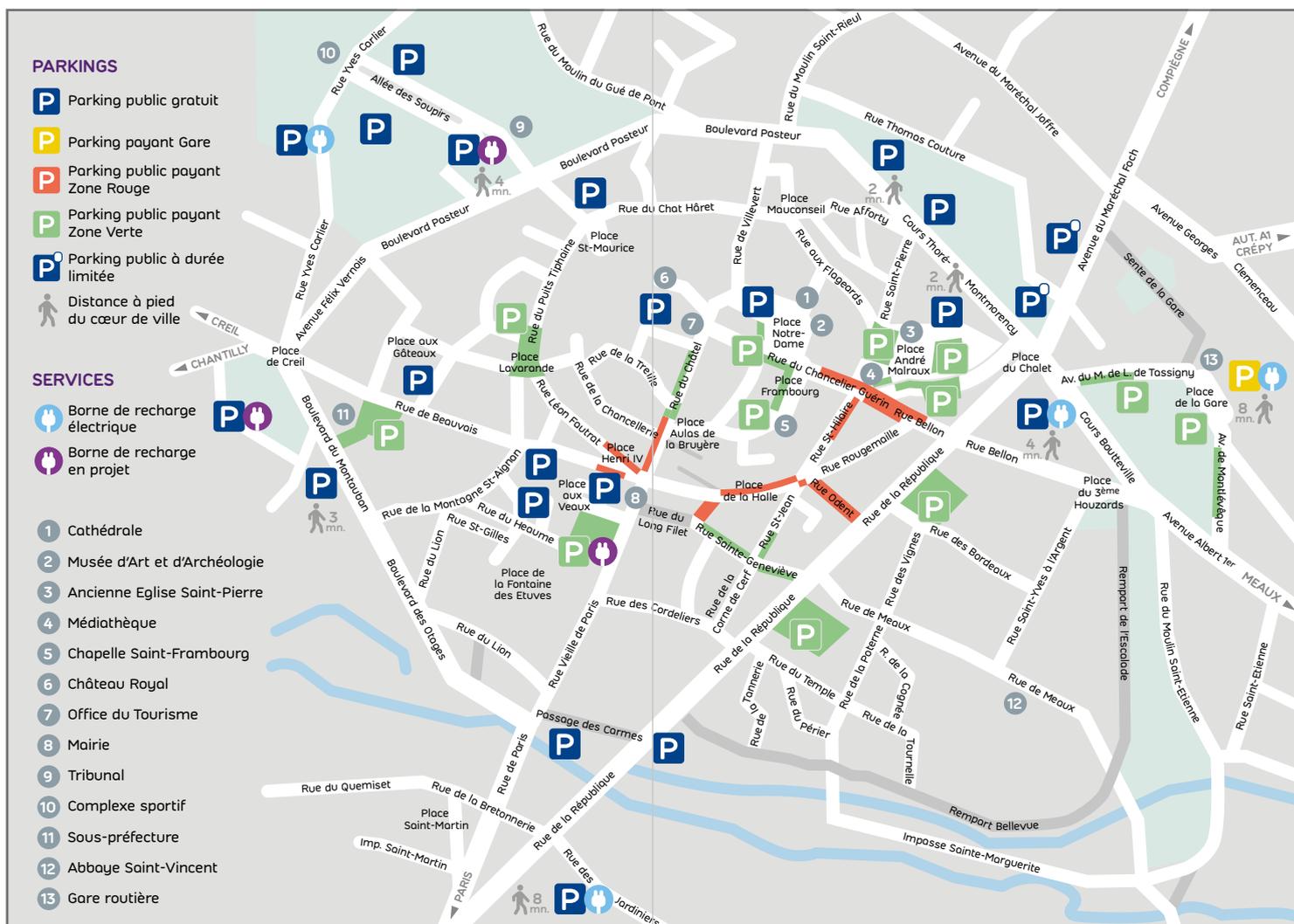
15 min	0,20€	1h15	2,00€	2h	4,00€
30 min	0,50€	1h30	2,50€	2h15	5,00€
45 min	1,00€	1h45	3,00€	2h30	20,00€
1h	1,50€				

Zone Verte - Longue durée 4h30 maximum

GRATUITÉ 30 mn. gratuites de mi-janvier à mi-mars puis 1h.
Au-delà, le stationnement devient payant.

15 min	0,20€	1h45	2,10€	3h15	3,90€
30 min	0,50€	2h	2,40€	3h30	4,20€
45 min	0,80€	2h15	2,70€	3h45	4,50€
1h	1,20€	2h30	3,00€	4h	4,80€
1h15	1,50€	2h45	3,30€	4h15	5,10€
1h30	1,80€	3h	3,60€	4h30	20,00€

*Valable une seule fois par jour et par véhicule, et non sécable.



Je suis un résident du centre-ville

Pour souscrire à un droit et/ou un abonnement résident, rendez-vous sur le site internet ou l'application Indigo Neo.

Vous devez vous munir des justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).
- Le certificat d'immatriculation du véhicule mentionnant le nom du résident et l'adresse de son domicile à Senlis.
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou assurance habitation en cours) au nom du résident.

Tarifs Zone Verte - Résidents ayant un droit

PREMIER	Mensuel*	20€	DEUXIÈME	Mensuel	10€
VÉHICULE	Annuel*	200€	VÉHICULE	Annuel	100€

*Ouvre également un droit de stationnement dans le parking de la Gare

Abonnement journalier pour résidents : 5,00€.

Les résidents peuvent prendre un ticket journalier en Zone Verte via l'application Indigo Neo.

Abonnement en ligne : <https://voirie.fr.parkindigo.com/senlis>



Je suis un professionnel travaillant au centre-ville

Je peux prendre un abonnement au parking de la Gare.

Tarif mensuel : 20,00€ - Tarif annuel : 200,00€

INDIGO PARK :

Tél. : 03 44 86 13 07 - Mail : P600102@group-indigo.com



Je suis un professionnel de santé

Le stationnement est gratuit pour les professionnels de santé intervenant à domicile, pour une durée de 1 an renouvelable, sous réserve de justificatifs :

- Preuve d'inscription à un ordre (sauf pour les orthophonistes).
- Feuille de soins attestant de la qualité du demandeur.
- Certificat d'immatriculation du véhicule au nom du professionnel libéral.
- Carte professionnelle ou extrait ADELI de l'année en cours justifiant l'inscription à un ordre médical.



Je suis une personne à mobilité réduite (PMR)

Les titulaires de la Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement (CMI-S) ou de la carte Européenne de Stationnement peuvent se garer gratuitement sur toutes les places signalées, y compris les places payantes.

La durée maximale de stationnement est de 12 heures.